

## Directives relatives à la collecte de fonds par des tiers

### Comment First Tee – Premier départ Québec peut appuyer votre événement :

- Soutien individuel du personnel de First Tee – Premier départ Québec par téléphone ou par courriel.
- Approbation du logo offert aux tiers « Au profit de First Tee – Premier départ Québec »
- Attribution de matériel promotionnel First Tee – Premier départ Québec au besoin (brochures, stylos, support numérique).
- Consultation sur la conception du matériel promotionnel de votre événement.
- Promotion de votre événement sur le site Web de First Tee – Premier départ Québec par le truchement du calendrier des événements.
- Lettre de remerciement pour la sollicitation de commanditaires et de dons.
- Possibilité d'héberger une page de dons en ligne dédiée à la collecte de fonds.
- Reçus aux fins de l'impôt (le cas échéant).
- Possibilité d'avoir un représentant du personnel de First Tee – Premier départ Québec sur place et accès à l'image de marque et à la signalisation (en fonction du montant garanti recueilli et de la disponibilité).

### First Tee – Premier départ Québec ne peut pas :

- Garantir la participation de son personnel ou de ses bénévoles.
- Faire les demandes de permis de jeu/de tirage/de licence de débit de boissons.
- Fournir du personnel pour aider à la planification de l'événement au-delà d'une consultation.
- Fournir une assurance pour les événements, les bénévoles et/ou la responsabilité civile.
- Partager les listes d'adresses des donateurs, des clients, du personnel ou des bénévoles.
- Fournir un soutien financier pour l'administration de l'événement, le financement ou le remboursement des dépenses.
- Solliciter des commandites ou des prix en votre nom.